

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT,  
L'ENTRETIEN ET LA GESTION  
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

**S.M.A.P.E.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2023**

**Délibération n°2023.02.06**  
**Budget primitif 2023**

**LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 09 h 00**, les membres du COMITÉ SYNDICAL se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 février 2023

**Secrétaire de Séance:** Patrick BOURGOIN

Membres en exercice: **12**

Nombre de présents: **9**

Nombre de pouvoirs: **1**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :**

Patrick BOURGOIN, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Célia HELION, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Thibaut SIMONIN, Fatna ZIAD, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Valérie DUBOIS à Hassane ZIAT,

**Excusé(s):**

Valérie DUBOIS, Stéphanie GARCIA, Mathieu LABROUSSE

**COMITÉ SYNDICAL DU SMAPE DU 27 FÉVRIER 2023**

**DÉLIBÉRATION  
N°2023.02.06**

Rapporteur : Monsieur FOURNIE

**Budget primitif 2023**

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) a été créé en 1991 entre le District de Grand Angoulême, actuelle Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, et le département de la Charente. Il est géré selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ses principales ressources proviennent des deux partenaires fondateurs, avec une répartition fixée statutairement à 70% pour GrandAngoulême et à 30% pour le Département.

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire le 30 janvier 2023, il est proposé au comité syndical après la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022, d'examiner ci-après le budget primitif (BP) pour 2023.

Suite au débat d'orientation budgétaire et à la volonté d'engager des travaux de rénovation sur les bâtiments, les exécutifs des deux partenaires se sont engagés pour 2023 à proposer une majoration exceptionnelle de 100 K€ des participations en investissement (soit 70 K€ complémentaires pour GrandAngoulême et 30 K€ pour le Département). Les participations de fonctionnement sont maintenues au niveau antérieur.

Pour 2023, la reprise anticipée des résultats de 2022 laisse apparaître un résultat de fonctionnement positif de 58,4 K€. Le résultat antérieur est donc d'environ 167,1 K€.

Le récapitulatif des participations est le suivant:

	<b>B.P. 2022</b>	<b>B.P. 2023</b>
<b><u>Département</u></b>		
Investissement	27 075 €	57 075 €
Fonctionnement	213 468 €	213 468 €
<b>TOTAL A</b>	<b>240 543 €</b>	<b>270 543 €</b>
<b><u>GrandAngoulême</u></b>		
Investissement	63 175 €	133 175 €
Fonctionnement	498 089 €	498 089 €
<b>TOTAL B</b>	<b>561 264 €</b>	<b>631 264 €</b>
<b>TOTAL A + B</b>	<b>801 807 €</b>	<b>901 807 €</b>

Le budget primitif s'équilibrerait en dépenses et en recettes à la somme de 1 404°000 €, avec la répartition suivante :

FONCTIONNEMENT :	919 000,00 €
INVESTISSEMENT :	485 000,00 €

**Le budget se présente ainsi :**

<b>I – FONCTIONNEMENT</b>	<b><u>919 000 €</u></b>
(BP 2022 : 851 700 €)	

**1° - DEPENSES :**

<b>A) Opérations réelles</b>	<b>733 000 €</b>
(BP 2022 : 719 200 €)	

1.1 Charges à caractère général	205 550 €
(BP 2022 : 191 756 €)	

- Fluides (électricité, eau, carburant) 53 100 €
- Fournitures et petit équipement 1 700 €
- Maintenance et entretien 38 200 €

Dont *entretien et réparation sur bâtiments* : 20 000 €

- Autres services extérieurs et divers 76 250 €

Dont :

- *Prestation de services de GrandAngoulême* : 65 000 €

- Impôts, Taxes, assurance 36 000 €

- <i>Redevance spéciale (déchets)</i>	14 000 €
- <i>Taxe foncière</i>	7 000 €
- <i>Assurances</i>	15 000 €

1.2 Charges de personnel 242 410 €  
(BP 2022 : 232 000 €)

- \* Convention de mise à disposition du service

Espaces paysagers de GrandAngoulême au SMAPE : 206 410 €  
*Depuis 2010, le montant du remboursement est calculé à partir du coût horaire moyen des agents du service « espaces publics » affectés au SMAPE multiplié par le nombre d'heures réalisées au cours de l'année antérieure. Cela équivaut depuis la convention avec GrandAngoulême adoptée le 09 janvier 2020 à 5 ETP (équivalent temps plein) (rappel : CA 2022 : 195 092 €)*

- \* Convention de mise à disposition du service  
Nautilus de GrandAngoulême au SMAPE : 36 000 €

*(Délibération n°9 du 9 mars 2022 pour le SMAPE, prenant effet au 1<sup>er</sup>/01/2022 jusqu'au 31/12/24)*  
Mise à disposition de 1,10 équivalent temps plein durant la période estivale dont les dates sont fixées annuellement par arrêté du maire de la commune de Saint Yrieix sur Charente *(rappel : CA 2022 : 34 292 €)*

1.3 Autres charges de gestion courante 285 000 €  
(BP 2022: 285 194 €)

- \* Délégation de Service Public à la  
Fédération Charentaise des Œuvres Laïques (F.C.O.L.) : 285 000 €

*(BP 2022 : 285 000 €)*

Le contrat de concession valant délégation de service public a été approuvé le 20 juin 2019 (délibération n°13) pour une durée de 4 ans prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2023 puis prolongée par voie d'avenant (délibération n°24 du 5 décembre 2022) jusqu'au 31/12/2023.

1.4 Charges exceptionnelles 40 €  
(BP 2022 : 250 €)

Le montant inscrit correspond à une simple provision pour une éventuelle annulation de titre sur exercice antérieur.

*A noter : (Dépenses imprévues = chapitre non budgétaire avec la M57)*  
*(BP 2022 : 10 000 €)*

**B) Opérations d'ordre 186 000 €**  
(BP 2022 : 132 500 €)

1.6 Amortissements 15 000 €

1.7 Virement 171 000 €

**2° - RECETTES : 919 000 €**

2.1 Participations 711 557 €

- Département (30 %) 213 468 €

- GrandAngoulême (70 %) 498 089 €

2.2 Loyers 37 000 €

*Soit 6 K€ prévus par la convention de mise à disposition de locaux appartenant au SMAPE pour le fonctionnement du service espaces paysagers de Grand Angoulême et 31 K€ en application des conventions pour l'exploitation d'un local buvette au plan d'eau, et l'implantation et l'exploitation d'un manège pour enfants, pour le tennis ainsi que celles pour la société d'apiculture et les jeux aquatiques.*

2.3 Produits de services 3 000 €

*Refacturation carburant – convention tripartite GrandAngoulême / SMAPE / FCOL*

2.4 Produits exceptionnels 295,13 €

Le montant inscrit correspond à une simple provision pour une éventuelle annulation de mandat sur exercice antérieur.

2.5 Résultat antérieur reporté 167 147,87 €

**II – INVESTISSEMENT 485 000,00 €**

(B.P. 2022: 280 500 €)

**1°- DEPENSES : 485 000,00 €**

1.1 Reports 2022 77 661,46 €

1.2 Projets nouveaux 407 338,54 €

Correspondant aux enveloppes prévisionnelles suivantes :

Réhabilitation bâtiments : 100 000 €

Aménagements terrains : 150 000 €

Réfection cheminements : 20 000 €

Non ventilé : 137 338,54 €

(cf. annexe avec le rappel du programme pluriannuel d'investissement proposé aux orientations budgétaires)

**2°- RECETTES : 485 000,00 €**

**A) Opérations réelles 299 000,00 €**

2.1 Participations :	190 250,00 €
- Département (30 %) :	57 075 €
- GrandAngoulême (70 %) :	133 175 €
2.2 F.C.T.V.A.	11 130,73 €
2.3 Résultat d'investissement reporté	97 619,27 €

**B) Opérations d'ordre 186 000 €**

2.4 Amortissements	15 000,00 €
2.5 Virement	171 000,00 €

Les différentes propositions qui viennent de vous être présentées sont récapitulées dans les tableaux ci-dessous, au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement par chapitre :

## **I – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION	Chapitre voté	DEPENSES	RECETTES
<input type="checkbox"/> F	002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		167 147,87 €
	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	205 550,00 €	
	012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	242 410,00 €	
	023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	171 000,00 €	
	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00 €	
	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	285 000,00 €	
	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	40,00 €	
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		3 000,00 €
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		711 557,00 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		37 000,00 €
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS		295,13 €
<b>Total F</b>		<b>919 000,00 €</b>	<b>919 000,00 €</b>

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT (Propositions nouvelles + reports)

<input type="checkbox"/> I	<input type="checkbox"/> RCCE	21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 941,46 €	
		23-IMMOBILISATIONS EN COURS	720,00 €	
		<b>Total RCCE</b>	<b>77 661,46 €</b>	
	<input type="checkbox"/> BP03	001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		97 619,27 €
		021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		171 000,00 €
		040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		15 000,00 €
		10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		11 130,73 €
		13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		190 250,00 €
		21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	237 000,00 €	
		23-IMMOBILISATIONS EN COURS	170 338,54 €	
		<b>Total BP03</b>	<b>407 338,54 €</b>	<b>485 000,00 €</b>
<b>Total I</b>			<b>485 000,00 €</b>	<b>485 000,00 €</b>

Au total, le Budget primitif 2023 s'équilibre à hauteur de 1 404 000 €, dont 919 000 € en fonctionnement et 485 000 € en investissement.

Vu l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**Je vous propose :**

**DE VOTER** le présent budget au niveau du **chapitre**, pour la section de fonctionnement et au niveau du **chapitre et des opérations** pour la section d'investissement

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à appeler les participations des membres telles que proposées dans le présent rapport, soit :

- Département de la Charente : 213 468 € en fonctionnement et 57 075 € en investissement
- GrandAngoulême : 498 089 € en fonctionnement et 133 175 € en investissement.

<b>Pour : 10</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE COMITE SYNDICAL</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Pour rappel, La Programmation Pluriannuelle des Investissements comprend :

1. Une réhabilitation des bâtiments du SMAPE qui constituait la priorité des interventions techniques à venir et avait été chiffrée à 500 K€. A ce jour, la somme de 316 K€ pour cette destination serait préfléchée : 88 K€ réalisés en 2022, 78 K€ inscrits en reports car les dépenses sont déjà engagées, 100 K€ proposés pour 2023, le solde restant à programmer sur les années suivantes. Dans cette prévision ne sont pas inclus les travaux de rénovation de la maison Bernard et les toilettes autonettoyantes (60 K€).
2. Une prospective de 250 K€ pour l'aménagement de terrains est proposée avec l'essentiel des dépenses pour 2023 (150 K€). Un montant minimal de 20 K€ serait à maintenir pour la réfection des cheminements.
3. La potentielle implantation de mobiliers urbains destinés à réaliser une signature architecturale propre au plan d'eau n'est pas retenue à ce jour pour les 4 prochaines années. La présentation faite le 5 octobre 2022 au comité syndical évaluait à 250 K€ le montant complémentaire nécessaire.
4. Aucun montant n'a été prédéfini pour la mise en place de jeux ou de sol amortissant. Toutefois, le service précise que la priorité serait donnée au remplacement d'un jeu si nécessaire (prévoir 50 K€ environ par jeu) et/ou d'un sol artificialisé sur toute l'aire de jeux (entre 80 K€ et 100 K€).



5. Les crédits non ventilés correspondent au potentiel résultat des exercices précédents à reprendre, l'évaluation du compte administratif restant à finaliser, et à l'autofinancement maximal qui pourrait s'en dégager. Ils représentent la marge de manœuvre potentielle pour un arbitrage à intervenir entre différents types de dépenses (réfection des jeux, réhabilitation bâtiments, autres,...).

		2023	2024	2025	2026
1	Réhabilitation bâtiments	100 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
1'	Reports	77 661,46 €			
2	Aménagement terrain	150 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
2'	Réfection cheminement	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
3	Mobilier urbain	- €	- €	- €	- €
4	Jeux				
5	Non encore ventilés	137 000,00 €	20 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>484 661,46 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>

## ETAT DEFINITIF DES REPORTS SUR EXERCICE 2023

## BUDGET SMAPE

Budget	Exercice	D/R	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	Montant
90	2023	D	Z999		2128		3301	99999	DEP-SECURISATION DE L'AIRE DE JEUX DU PLAN D'EAU	5 230,80
									<b>TOTAL 2128</b>	<b>5 230,80</b>
90	2023	D	Z999		21351		3401	99999	LR/ LOCAL JARDINIER - REMPLACEMENT UNITE EXTE RIEURE POMPE A	4 978,80
90	2023	D	Z999		21351		3401	99999	MM/BP22090076- LOCAL JARDINIERS - TRAVAUX DE REFECTION DES	700,34
90	2023	D	Z999		21351		3401	99999	MM/ BP22090079- LOCAL JARDINIERS - TRAVAUX DE REFECTION DES	9 917,30
90	2023	D	Z999		21351		3401	99999	MM/BP22090084- ECOLE DE VOILE - TRAVAUX DE RE FECTION COMPLE	30 390,01
90	2023	D	Z999		21351		3401	99999	MM/ BP22100031- ECOLE DE VOILE - REFECTION DE S SANITAIRES -	7 506,42
90	2023	D	Z999		21351		3401	99999	MM/BP22100216- ECOLE DE VOILE - REFECTION SAN ITAIRES - REMP	1 395,22
90	2023	D	Z999		21351		3401	99999	NB/BP22120051 - ECOLE DE VOILE - REFECTION TO ITURETERRASSE	7 650,13
90	2023	D	Z999		21351		3401	99999	NB/BP22120052 - BASE DE VOILE - REMANIEMENT T OITURE ET ZING	3 919,44
90	2023	D	Z999		21351		3401	99999	NB/BP22120079 - ECOLE DE VOILE - REHABILITATI ON COULOIR CHA	5 253,00
									<b>TOTAL 21351</b>	<b>71 710,66</b>
90	2023	D	Z999		2313		3401	99999	[ATAL/BP21100068] MM/ECOLE DE VOILE - TRAVAU X DEMISE AUX N	720,00
									<b>TOTAL 2313</b>	<b>720,00</b>
									<b>TOTAL REPORTS</b>	<b>77 661,46</b>